



MAIRIE DE NANCAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_02_013

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 9

Votants : 11

*Date de la convocation :
19/02/2025*

*Date d'affichage :
19/02/2025*

**OBJET : Suppression de
poste d'adjoint d'animation à
20.50/35^{ème}**

L'an deux mille vingt-cinq
le vingt-sept février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur BAILLY.

Absents : Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.
Monsieur Alain BAILLY a donné pouvoir à Monsieur Philippe RAGOBERT.

Suite à l'avis du Comité Technique en date du 25 novembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de supprimer le poste d'adjoint d'animation à temps non complet à
raison de 20/35^{ème}, suite au licenciement pour inaptitude physique de
l'agent, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
à raison de 18.92/35^{ème} a été créé et est occupé depuis le 12 février 2024.

Fait à Nançay, le 28 février 2025

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 28 février 2025.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :